

Les solutions de mécanisation partagées

| | Copropriété | CUMA | ETA | Entraide/banque de travail | Location |
|-------------|---|---|--|--|---|
| Atouts | Possible à partir de 2 personnes. Constitution simple et sans frais. Facilite le travail en équipe Stratégie fiscale envisageable. | Gestion encadrée. Investissement faible (parts sociales) Facilite le travail en équipe. Matériel performant. Accès à des subventions spécifiques. | Pas d'investissement Pas de souci d'entretien et de réparation Coût maîtrisé à l'avance Service incluant de de la main d'œuvre | Souplesse de fonctionnement Permet un raisonnement plus efficient en chantier avec plusieurs outils | Pas d'investissement Pas d'engagement longue durée Pas de souci d'entretien et de réparation Permet d'essayer sans s'engager |
| Contraintes | Bonne entente nécessaire. Absence de forme juridique. Disponibilité à tour de rôle. Gestion partagé de l'entretien Gestion des conflits. Avance de TVA | Bonne entente nécessaire Nécessite 4 personnes minimum. Disponibilité à tour de rôle. On ne peut pas se retirer avant la fin de l'engagement. Perte des avantages fiscaux | Disponibilité aléatoire sauf contrat Coût de chantier plus élevé compte tenu des charges supplémentaires supportées par le prestataire. | Nécessite d'investir Nécessité d'équilibrer les échanges pour ne pas tomber dans la prestation de service. Nécessite une bonne entente et des tarifs définis au préalable. | Offre limitée Tarif élevé Nécessité d'anticiper les périodes d'utilisation |
| Remarque | Il est conseillé de rédiger un contrat de copropriété et un règlement intérieur pour définir les règles de partage et d'utilisation | Cadre juridique permettant d'envisager une mise en commun global du parc (CUMA intégrale) | Intéressant pour les matériels à faible durée d'utilisation (automoteurs de récolte) et outils très spécialisés | A considérer comme une solution complémentaire : Exemple : transport sur chantier de récolte | Solution performante sur des périodes d'utilisation courtes mais intensive |

Alternative à l'investissement partagé :

| | Valoriser son matériel en prestation de service à l'extérieur |
|-------------|--|
| Atouts | Le matériel reste en propriété individuelle |
| Contraintes | Nécessite du temps disponible Nécessite de créer une structure juridique au-delà de 50 000 € Ht ou 30% du CA, en moyenne sur 3 ans. |
| Remarque | S'assurer de l'engagement du client sur plusieurs années (signature d'un contrat) avant d'investir dans une machine plus performante |